

Le conseil municipal vote l'extension du cimetière

Plurien — Les aménagements de la rue Machard, du cimetière et des rues du Levant et adjacentes étaient à l'ordre du jour du conseil municipal, lundi soir.

Aménagement du cimetière et de plusieurs rues

Très peu de concessions sont encore disponibles dans le cimetière. Le maire a expliqué, en conseil municipal, lundi soir, qu'il est nécessaire d'envisager son agrandissement dans la partie sud, sur une parcelle qui comporte déjà une partie du cimetière et qui est propriété de la commune.

D'autre part, « à proximité du cimetière, les voies et accotements de la rue du Levant et ses rues adjacentes (rues du 19 Mars-1962, de la Clôture, du Honchet) sont en mauvais état et pourraient faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble »,

explique Jean-Pierre Omnès.

Le conseil municipal a validé le projet d'extension et a autorisé le maire à lancer l'étude en procédant notamment à la recherche d'un maître d'œuvre.

Aménagement de la rue Machard
« L'offre de la SPTP a été validée en juin pour l'aménagement de la rue Machard (tranche ferme), la réfection de l'impasse Leroy et du parking de l'Église (tranches optionnelles 1 et 2) et le ponçage de l'enrobé sur les trottoirs (prestation supplémentaire éventuelle), pour un montant total de 286 584 €, a rappelé le

maire.

L'entreprise a transmis un avenant au devis initial pour des travaux supplémentaires sur le parking de l'Église. Ces travaux concernent la pose de deux rangs de caniveaux en granit et d'un enrobé rose poncé. L'avenant comprend aussi des adaptations du projet rue Machard : réduction des bordures, rajout de mise à niveau. Le tout pour un montant de 4 328 €.

Coût du marché, comprenant l'avenant de l'entreprise : 290 912 €. Les élus ont validé l'avenant présenté.

Remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente

« Des travaux de mise en conformité de la salle polyvalente sont nécessaires », précise Alain André, adjoint aux finances. En effet, dans son rapport du 3 mars 2020, la commission de sécurité a relevé deux non-conformités au titre de la sécurité incendie par rapport à l'exutoire de fumée de l'extension de la salle polyvalente et le fait que la cuisine n'est pas isolée.

Les élus ont retenu le devis de la société AMCP pour un montant de 41 407 €. Le devis comprend également le remplacement des trois portes en façade sud de la salle polyvalente. Le projet bénéficie d'une subvention de 25 927 €.